

COUVERTURE CYBERSÉCURITÉ ET ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Certaines organisations peuvent ne pas avoir mis en place les mesures appropriées afin de réagir en cas d'atteinte à la cybersécurité et/ou aux renseignements confidentiels, et il est possible qu'elles ne comprennent pas nécessairement les conséquences d'une atteinte aux données. BMS, en collaboration avec Lloyd's, le chef de file de la souscription d'assurance, a introduit un produit d'assurance qui gère les atteintes du début à la fin afin de permettre aux professionnels d'exploiter leur entreprise tout en sachant que des mesures ont été mises en place pour intervenir en cas d'atteintes.

Par exemple : Votre logiciel a été compromis par un malveillant, ce qui expose potentiellement les renseignements confidentiels des clients ou des patients. Dès que vous prenez connaissance de l'atteinte, vous envoyez un courriel à la ligne d'intervention 24 heures sur 24 pour signaler l'incident.

Intervention – Un membre de l'équipe d'interventions en cas d'atteintes, communiquera avec vous pour discuter de l'atteinte et il vous assistera pour procéder aux enquêtes nécessaires et gérer les services d'intervention.

D'autres expositions parfois oubliées sont aussi couvertes par les services de cybersécurité de BMS :

- Les coûts liés aux poursuites réglementaires se rattachant à une violation de la loi sur la protection de la vie privée, y compris les amendes (lorsqu'elles sont assurables)
- Couverture pour la perte d'exploitation
- Couverture pour les incidents de « cyberextorsion »
- Responsabilité civile vis-à-vis des tiers pour les atteintes à la vie privée
- Protection des données de première partie
- Assurance responsabilité pour le contenu médiatique du site Web

Comment présenter une demande

Veillez contacter BMS pour recevoir plus d'information ou adhérer à l'assurance.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825 voie Exhibition, bureau 209

Ottawa (Ontario) K1S 5J3

Toll Free: 1-855-318-6135

Email: sac.insurance@bmsgroup.com

Couverture	
Limite totale de la police	1 000 000 \$
<i>Mais sous-limite a:</i>	
Amendes et sanctions réglementaires	250,000 \$
Amendes et les couts liés au commissariat à la protection de la vie privée au Canada	\$100,000 (si en conformité avec PCI)
Cyber extorsion	100,000 \$
Protection contre la perte de données	100,000 \$
Perte d'exploitation	100,000 \$
Les dépenses médico-légales sous-limite:	25,000 \$
Sous-limite pour l'entreprise dépendante:	10,000 \$
Limite globale pour tous les services informatiques, services juridiques et relations publiques et gestion des crises combinés	250,000 \$ (en plus de la limite par période)
Nombre maximum de personnes avisées	100,000 individuels notifiée par période (Couverture cyber entreprise): 5,000 individuels notifiés par période (Couverture cyber individuel)
Franchise pour chaque réclamation	1,000 \$
Services de réponse aux atteintes à la vie privée:	
1. Service de notification, de centre d'appel et service de résolution et d'atténuation individuel pour chaque incident impliquant minimalement	100 Notifies
2. Services d'experts en services informatiques, service juridiques et dépenses combinés des relations publiques et de gestion de Crises	1,000 \$
Chaque menace d'extorsion	1,000 \$
Chaque violation de sécurité	1,000 \$
Temps d'attente	8 heures
Coût	98 \$ pour les individus À partir de 575 \$ pour les entreprises

Veillez noter : Toutes les primes susmentionnées sont assujetties à la taxe provinciale applicable : ON 8 %; QC 9 %; MB 7 %; NL 15%; SK 6%.